



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N° 38/2026

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 18 mai 2026

Le lundi 18 mai deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du douze deux-mille-vingt-six.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Pointeau, Desnoues, Vasseur, Feind, Flores, Picard, Martinon, Delouche, Letort, Kutzner, Jourdan, Pommier, Delouche, Foussard, Hourdequin, Laveau, Lemius, Jaenger, Deslais, Redjda, Cunin, Roche, Chatelet, Burgevin.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Bonduel, Colin, Bercet, Paillet, Boucher, Matton Knopp, Siffélet, Leboeuf, Moreau, Misseri, Vincent, Damiaville, Bertrand, Dubois, Meunier, Terrier, Thevenet, Cevost.

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Cuvecle, Gibouin, Adam, Godel, Loreal, Henry, Willot, Thuillier, Romagny, Martin, Delahaie, Odry, Bedu, Badaroux, Daimay, Girard, Billotey.

Etaient excusés les délégués suivants : Monsieur Beaudoin, Monsieur Toussaint de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Etaient excusés les délégués suivants : Monsieur Gout, Madame Monnot, Madame Desnous, Monsieur Colmet Daage, Monsieur Maçon de la communauté de communes des Loges.

Etaient excusés les délégués suivants : Monsieur Thierry, Monsieur Mercadie, Monsieur Fournier, Monsieur Marchand de la communauté de communes Val de Sully.

Monsieur Cévost Jacques a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

*Nombre de délégués :
En exercice : 64
Présents : 59
Votants : 59*



ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président et les Vice-présidents élus sont membres de droit du bureau (art L5211-10 CGCT).

Il sera procédé successivement à l'élection du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} membre de la communauté de communes des Loges, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} membres de la communauté de communes Val de Sully et 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} membres de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais du bureau.

L'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les Vice-présidents nouvellement élus sont immédiatement installés.

1. Élection des candidats pour la communauté de communes des Loges

1.1 Premier membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Madame BONDUEL Florence de la Communauté de communes des Loges se porte candidate.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 1^{er} membre du bureau. Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 59
- e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame BONDUEL Florence	59	Cinquante-neuf

Madame BONDUEL Florence a été élu membre du bureau



1.2 Deuxième membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Madame VINCENT Christelle de la Communauté de communes des Loges se porte candidate.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 1^{er} membre du bureau.
Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 59
- e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame VINCENT Christelle	59	Cinquante-neuf

Madame VINCENT Christelle a été élu membre du bureau

1.3 Troisième membre

Monsieur SIFFELET Christian et Madame MATTON KNOPP Malorie quitte la séance à 22h15.

Madame MATTON KNOPP Malorie donne pouvoir à Monsieur COLIN Renaud.

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur MISSERI Jean-Pierre de la Communauté de communes des Loges se porte candidat.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 1^{er} membre du bureau.
Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 58



e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur MISSERI Jean-Pierre	58	Cinquante-huit

Madame MISSERI Jean-Pierre a été élu membre du bureau

2. Élection des candidats pour la communauté de communes Val de Sully

2.1 Quatrième membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur DAIMAY Dominique de la Communauté de communes Val de Sully se porte candidat.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 4^{ème} membre du bureau. Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 58
- e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DAIMAY Dominique	58	Cinquante-huit

Monsieur DAIMAY Dominique a été élu membre du bureau



2.2 Cinquième membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Madame GIRARD Annick de la Communauté de communes Val de Sully se porte candidate.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 5^{ème} membre du bureau.
Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 58
- e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame GIRARD Annick	58	Cinquante-huit

Madame GIRARD Annick a été élu membre du bureau

2.3 Sixième membre

Mesdames BERTRAND Laurence et MOREAU Adèle quitte la séance à 22h40.

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur FOURNIER Hubert de la Communauté de communes Val de Sully se porte candidat.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 6^{ème} membre du bureau.
Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0



- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 54
e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur FOURNIER Hubert	54	Cinquante-quatre

Monsieur FOURNIER Hubert a été élu membre du bureau

3. Élection des candidats pour la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

3.1 Septième membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Madame FLORES Christiane de la Communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais se porte candidate.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 7^{ème} membre du bureau. Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants 56
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 55
e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame FLORES Christiane	55	Cinquante-cinq

Madame FLORES Christiane a été élu membre du bureau



3.2 Huitième membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur REDJDAL Loïc de la Communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais se porte candidat.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 5^{ème} membre du bureau. Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 55
- e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur REDJDAL Loïc	55	Cinquante-cinq

Monsieur REDJDAL Loïc a été élu membre du bureau

3.3 Neuvième membre

Monsieur le Président invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur DESLAIS William de la Communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais se porte candidat.

Les assesseurs procèdent ensuite aux opérations d'élection du 9^{ème} membre du bureau. Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0



- b. Nombre de votants 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 55
- e. Majorité absolue 33

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DESLAIS William	55	Cinquante-cinq

Monsieur DESLAIS William a été élu membre du bureau

Fait et délibéré en séance le 18 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe KUTZNER

Indications des voies et délais de recours :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.
- d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du syndicat.

Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :

- votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.
- si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.
- si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 26. 05. 2026

ID : 045-254500226-20260518-38_2026-DE

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 21 mai 2026 Et publication le : 26 mai 2026